

Des permanences architecturales gratuites pour mieux vous conseiller ...

Vous désirez construire un logement, réaliser une extension ou réhabiliter un bâtiment ?

La ville d'Ivry-sur-Seine en partenariat avec le CAUE* du Val-de-Marne offre un service de conseils et d'informations aux habitants : les permanences architecturales. Celles-ci se tiendront parallèlement aux permanences déjà mises en place de conseil sur l'amélioration énergétique du bâti ; les rendez-vous pourront être communs.

Que vous apporte l'architecte conseiller ?

L'architecte du CAUE du Val-de-Marne peut vous orienter dans votre projet, dans l'analyse des plans, dans la recherche de solutions (matériaux adaptés, possibilités d'agrandissement, implantation sur le terrain,...).

Conformément à la loi, l'architecte conseiller ne peut, en aucun cas, être chargé de la maîtrise d'œuvre, ni présenter un permis à votre place. Par conséquent, son conseil est désintéressé et gratuit. Il prendra toujours position en termes de qualité.

Il émettra un avis sur la faisabilité du projet, pourra vous orienter vers des solutions d'implantation ou des stratégies d'intervention. Il mettra en avant la relation de votre projet avec les parcelles voisines, étudiera l'articulation des toitures, des façades. Il jugera de la cohérence de l'ensemble de la réalisation que vous envisagez.

Bien entendu, plus vous solliciterez l'architecte et le conseiller info-énergie en amont de votre démarche, plus leurs conseils seront utiles et efficaces pour le bon déroulement de votre projet.

Comment prendre rendez-vous ?

Pour les rendez-vous, il est recommandé de venir avec vos plans (cadastre, terrain, construction existante ou projet) et des photos. Si vous souhaitez en même temps rencontrer le conseiller info-énergie, prévoyez d'apporter vos factures d'énergie, études énergétiques ou devis.

Retrouvez votre architecte conseil deux fois par mois au Centre Administratif Saint-Just, 37 rue Saint-Just. Pour vous renseigner et vous inscrire, téléphoner à la direction du développement urbain – service Urbanisme Règlementaire : 01.49.60.27.60

* Le CAUE ou Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous.

Créé sous forme associative par la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, il œuvre pour la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il est constitué d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, urbanistes et paysagiste qui exercent des missions de service public spécialisées dans le conseil, l'étude et l'aide à la décision, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la sensibilisation et la formation des élus, des collectivités, des professionnels et du grand public.

<<http://www.caue94.fr/index.php?rub=0>>